

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 002

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Eclairage Public

Monsieur Yves GALIEGUE présente le dossier relatif à l'éclairage public.

CONSIDERANT qu'il reste 318 point lumineux à rénover, que 160 sont déjà en LED. Et que ce type de luminaire, ne peut être remplacé en cas de panne ou d'accident. Qu'ils sont actuellement remplacés par des mats équipés de LED, sans que la commune ne bénéficier de marché de masse pour la fourniture et la mise en place. Le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain propose deux solutions :

- Relamping c'est-à-dire le changement de l'ampoule existante par une ampoule LED. Le gain de puissance est d'environ 50%, par exemple une ampoule de 100 watts serait remplacée par une ampoule de 41 watts pour la même efficacité lumineuse (même nombre de Lux au sol). Cette solution serait transitoire car la durée de vie de ces ampoules est inférieure à 10 ans. De plus, le système d'armoire et de commande de protection reste en l'état ce qui ferait une économie importante mais elle serait à changer aussi rapidement.
- Changement complet des mâts de l'éclairage et des protections sur le parc non équipé en LED. Cette solution durable serait optimum pendant 25 ans. Avec le changement d'armoire la commune pourrait bénéficier d'un module de télégestion hyper vision et de gestion à distance. Le coût de maintenance serait très fortement réduit.

La commission environnement propose de retenir la deuxième solution.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission environnement,

Modernisation FULL LED - Scénario Optimal**Etude : Avant Projet Sommaire (APS)**

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modernisation FULL LED - Scénario Optimal

Dossier n°: 2025-0165-EP

Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnables : 50

Nombre de points lumineux souterrains rénovés non subventionnables : 287

Nombre de platines de commandes : 4

Nombre de modules de télégestion commande : 18

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. ⁽¹⁾	262 000,00 €
Soit montant H.T.	218 333,33 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	39 100,00 €
Participation du SIEA	23 460,00 €
Fonds de compensation de TVA	42 978,48 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	195 561,52 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	74 140,00 €
Soit un remboursement sur 12 ans selon le tableau d'amortissement joint.	
Dont montant restant à financer par la commune	121 421,52 €
(à inscrire en section d'investissement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	103 208,29 €
⁽¹⁾ = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

La durée de validité du présent document est de 3 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition retenue par la commission,
- Valide le plan de financement fourni par le SIEA avec un reste à charge communal de 195 561,52 euros
- Autorise monsieur le Maire à engager le projet auprès du SIEA, et à signer tous les documents nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget communal en investissement.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire